



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 mars 2024 à 18h30 à Beaune

📌 Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023.
- Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- Règlement Budgétaire et Financier
- Informations et questions diverses.

Nombre de délégués en exercice :	29
Nombre de délégués présents :	17
- Titulaires :	14
- Suppléants :	3
Excusés :	11
Date de convocation :	01/03/2024

Le sept mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Beaune, sous la présidence de Monsieur LABULLE Marc, Président.

Présents titulaires : COSTE Xavier, BATTAULT Philippe, CASTELLANO Christophe, ALLEXANT Joël, DEBOIBE Régis, MARTIN Gilles, DEMOUGEOT Serge, LABULLE Marc, BARRÉ Olivier, SERAFIN Jean-Paul, JUNON Régis, MAILLIOT Marc, SALCE Enio, GESTE James

Présents suppléants : CARION Alain représente ATHANASE Olivier,
BOTTOU Yves-Patrick représente ALEXANDRE Jean-Claude,
MIKOLAJSKI Guy représente JANNOT Éric

Excusés : VADROT Guy, GARNIER Jean-Frédéric, CHRISTEL Daniel, POIGNANT Gérard, JOBARD Marcel, VÉRET Dominique, FRIZOT Jean-Marc, CHATRY Georges, VARRAULT Éric, BEAUNNE Jocelyne, MYOTTE Denis

2024 001 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue de la séance du Comité syndical de désigner un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, en application de l'article L2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance.

- Vu les articles L5211-1, L2121-15 et L2121-21 du CGCT, le Comité syndical décide de désigner MARC MAILLOT comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023

Le Comité Syndical, en application des articles L5211-1 et L2121-23 du CGCT, a approuvé le compte-rendu de la séance du 14 novembre à l'unanimité.